

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Compagnie d'assurances FCT Ltée**

(autre nom utilisé par FCT Insurance Company Ltd.)

Avis de modification de permis

*Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 22 mars 2011, le permis d'assureur de Compagnie d'assurances FCT Ltée (autre nom utilisé par FCT Insurance Company Ltd.) pour y ajouter la catégorie assurance hypothèque et autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, dans les catégories suivantes :

- Assurance hypothèque \*
- Assurance de titres

\*Activités limitées à l'émission de polices d'assurance évaluation garantie pour prêts hypothécaires résidentiels

Le représentant principal au Québec est monsieur Laurent Nadeau de Compagnie d'assurances FCT Ltée, dont l'établissement d'affaires est situé au 333, boulevard Décarie, bureau 200, Saint-Laurent (Québec) H4N 3M9.

Le siège de l'assureur est situé au 2235 Sheridan Garden Drive, Oakville (Ontario) L6J 7Y5

Fait le 22 mars 2011

La surintendante de l'encadrement  
de la solvabilité,

Danielle Boulet

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.